# PACS

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) se fait directement en mairie.

## Qui peut conclure un PACS ?

Les futurs partenaires :

- Doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays)
- Doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions)
- Ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés
- Ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux

## Où faire la démarche ?

Pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser :

- Soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune
- Soit à un notaire

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

## Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Le dossier doit être composé des pièces justificatives suivantes :

- La déclaration conjointe de conclusion d'un PACS
- Un original de la convention signée par les deux partenaires
- Justificatif de domicile
- L'attestation sur l'honneur d'aucun lien de parenté entre les deux partenaires
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Les extraits avec filiation des actes de naissance des futurs partenaires (de moins de 3 mois, si la naissance a eu lieu en France, de moins de 6 mois si l'acte est délivré dans un consulat)

## Coordonnées

Etat Civil
42 bis, rue Victor Hugo
95480
Pierrelaye
01 34 32 31 31
etat-civil@ville-pierrelaye.fr
Infos pratiques

**Attention : le dépôt du dossier se fait uniquement sur rendez-vous !**

Les personnes doivent se présenter en personne. Il est impossible de se faire représenter par un tiers. Il s'agit d'une démarche administrative, il n'y a aucun cérémonial.

Documents
pacs-2023-2.pdf
Convention de PACS
Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité
Liens utiles
Plus d'infos sur service-public.fr